

Cour du Québec, Chambre civile,
Laval, Laurentides, Lanaudière, Labelle (Mont-Laurier)

FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DE PRATIQUE CIVILE
(à compter du 25 mai 2021)

GÉNÉRALITÉS

PRÉSENCE PHYSIQUE PERMISE – La présence physique des parties et des avocat.e.s en salle d’audience est permise, les salles d’audience ayant été adaptées pour satisfaire aux normes sanitaires mises en place par la Santé publique dans le cadre de la pandémie.

PARTICIPATION À DISTANCE POSSIBLE – La plateforme TEAMS permet de participer à distance aux séances de pratique civile soit par visioconférence, soit par conférence téléphonique, par le biais des hyperliens et numéros indiqués dans le tableau ci-dessous, afin d’assister à l’appel du rôle et d’y faire les observations requises.

** Lors de l’accès à la plateforme TEAMS, les parties et avocat.e.s s’identifient par leur prénom et nom et doivent par la suite s’assurer de maintenir fermé le micro de leur appareil en tout temps, sauf lorsqu’une intervention est requise. Les parties et avocat.e.s sont invitées à consulter le [Guide d’utilisation Teams](#) disponible sur le site de la Cour du Québec.

ÉQUIPEMENT REQUIS – La visioconférence via la plateforme Teams requiert un ordinateur, ou une tablette, muni d’une caméra et bénéficiant d’une connectivité internet haute vitesse pour accéder à l’hyperlien attribué à la salle d’audience où se déroule la séance de pratique civile. La conférence téléphonique ne requiert qu’un appareil téléphonique.

DEMANDES VISÉES – Des observations à distance peuvent être faites à l’égard d’une demande non contestée. À l’égard d’une demande contestée, les observations peuvent être faites à distance si les parties et avocat.e.s y consentent **et** que le juge présidant la séance l’autorise. À défaut, la présence des parties et avocat.e.s est requise en salle d’audience à la date prévue pour la présentation de la demande.

DÉROULEMENT – L’appel du rôle débute à 9h30. La greffière donne alors accès aux participants déjà connectés via la plateforme TEAMS à la salle d’attente et procède à l’appel du rôle.

- **DEMANDES NON CONTESTÉES** – Ces demandes sont traitées lors de l’appel du rôle. Vu l’implantation, pour les séances de pratique civile, d’un mode de participation à distance accessible et commode, **la présence des avocat.e.s est dorénavant requise lors de la séance**, et ce, même si la demande n’est pas contestée ou est présentée de consentement;
- **DEMANDES D’AUTORISATION DE PROCÉDER À DISTANCE** – Ces demandes sont faites oralement lors de l’appel du rôle. Selon la décision prise, le juge présidant la séance procède à la gestion de l’instance et détermine les modalités de présentation de la demande [à distance par visioconférence, à distance par conférence téléphonique ou en salle d’audience], lesquelles peuvent inclure la fixation à une autre date plus commode;
- **DEMANDES CONTESTÉES OU DE GESTION** – Ces demandes sont suspendues lors de l’appel du rôle pour être rappelées une fois l’appel du rôle complété. Le juge décide alors de l’ordre de traitement des dossiers suspendus, que ce soit à distance ou en salle d’audience, selon le cas.

GESTION DES DOCUMENTS LORS D’UNE AUDIENCE À DISTANCE – Lorsqu’une partie prévoit qu’elle participera à la séance de pratique civile à distance, elle doit produire au dossier de la Cour, en format papier, tous les documents dont elle aura besoin durant l’audience, incluant les autorités sur lesquelles elle entend s’appuyer, et ce, avant la fin du deuxième jour ouvrable qui précède la séance de pratique civile. Lors de la production de ces documents, une indication claire selon laquelle ils sont liés à une demande en cours d’instance présentable lors de la séance de pratique civile doit y être inscrite, en précisant la date de présentation. **Aucun document ne sera imprimé séance tenante.** En cas d’impossibilité de produire les documents nécessaires avant la date limite, l’audience ne pourra avoir lieu qu’en présence physique des avocat.e.s ou des parties dans la salle.

DEMANDES PRÉSENTÉES EN VERTU DES ARTICLES 51, 52 DU C.P.C. (DÉCLARATION D’ABUS) ET 166, 168 DU C.P.C. (REJET DE LA DEMANDE OU DE LA DÉFENSE) – En vue de permettre au Tribunal d’exercer son pouvoir de rejeter sommairement, sur le vu du dossier, les demandes en cours d’instance visant l’obtention d’une déclaration d’abus ou le rejet d’une procédure, ces dernières doivent être produites au greffe en respectant le délai de DIX (10) jours prévu aux articles 52 et 166 du C.p.c. Lorsqu’une telle demande en cours d’instance est rejetée sommairement sur le vu du dossier, les parties en sont informées avant 16 h 30, la veille de la date de présentation.

AVERTISSEMENTS – Le comportement attendu des participants à distance est le même que celui attendu des participants présents sur place. Le [Règlement de la Cour du Québec](#) s’applique aux audiences à distance, incluant les règles sur le décorum (article 21 du Règlement) et sur la tenue vestimentaire (article 22 du Règlement). Conformément à l’article 14 du *Code de procédure civile*, tant la captation que la diffusion du son et de l’image de l’audience sont interdites. Les participants à distance doivent fermer leur caméra, leur micro ou mettre leur téléphone en sourdine lorsqu’ils attendent leur tour. Comme en salle d’audience, il est de la responsabilité des parties et avocat.e.s d’être disponibles et de joindre en temps opportun la séance pour la tenue de l’appel du rôle. La séance TEAMS ne sera pas maintenue au-delà de la durée nécessaire pour procéder à l’appel du rôle et traiter les demandes déterminées comme pouvant procéder à distance.

REMISES – En plus de la possibilité de remettre une demande en participant à l’appel du rôle à distance, via la plateforme TEAMS, il demeure possible de demander le report d’une demande en cours d’instance par téléphone ou par courriel en utilisant le numéro ou l’adresse courriel dédiés à chaque palais de justice et mentionnés au [tableau ci-dessous](#).

DISTRICT DE LAVAL (540)		
VISIOCONFÉRENCE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cliquer sur l’hyperlien OU <ul style="list-style-type: none"> ▪ Copier l’adresse URL dans le navigateur de recherche de votre ordinateur ▪ 	LAVAL - SALLE 2.10 - ACCÈS VISIOCONFÉRENCE https://url.justice.gouv.qc.ca/0scvmQ	
CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Numéro local : OU <ul style="list-style-type: none"> ▪ Numéro sans frais : 	(450) 328-4032 ID de la conférence 646 284 709# +1 (833) 450-1741 ID de la conférence 646 284 709#	
DATES DES SÉANCES DE PRATIQUE 2021 : SALLE 2.10 À 9H30 Participation à distance : Les documents <u>doivent être produits</u> en format papier le mardi qui précède la séance Mai : 6, 20 et 27 Juin : 3, 10 et 17 Juillet : 8, 22 et 29 Août : 5, 19 et 26 Septembre : 2, 16, 23 et 30 Octobre : 7, 21 et 28 Novembre : 4, 18 et 25 Décembre 2, 16 et 23		
REMISES : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par courriel : ▪ Par téléphone : 	civil.laval@justice.gouv.qc.ca (450) 686-5011	

DISTRICT DE TERREBONNE (700)

VISIOCONFÉRENCE : <ul style="list-style-type: none">• Cliquer sur l'hyperlien OU <ul style="list-style-type: none">▪ Copier l'adresse URL dans le navigateur de recherche de votre ordinateur	SAINT-JÉRÔME - SALLE B-1.01 - ACCÈS VISIOCONFÉRENCE https://url.justice.gouv.qc.ca/Agas1tY
CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE : <ul style="list-style-type: none">▪ Numéro local : OU <ul style="list-style-type: none">▪ Numéro sans frais :	(450) 990-2011 ID de la conférence 299 107 29# +1 (833) 450-1741 ID de la conférence 299 107 29#
DATES DES SÉANCES DE PRATIQUE 2021 : SALLE B-1.01 À 9H30 Participation à distance : Les documents <u>doivent être produits</u> en format papier le vendredi qui précède la séance Mai : 4, 11 et 25 Juin : 1, 8, 22 et 29 Juillet : 6, 13 et 27 Août : 3, 10, 24 et 31 Septembre : 7, 14 et 28 Octobre : 5, 12 et 26 Novembre : 2, 9, 23 et 30 Décembre : 7, 14 et 21	
REMISES : <ul style="list-style-type: none">▪ Par courriel [seulement]:	remises.cqcivil-stjerome@justice.gouv.qc.ca

DISTRICT DE JOLIETTE (705)

VISIOCONFÉRENCE : <ul style="list-style-type: none">▪ Cliquer sur l'hyperlien OU <ul style="list-style-type: none">▪ Copier l'adresse URL dans le navigateur de recherche de votre ordinateur	JOLIETTE - SALLE 2.05 - ACCÈS VISIOCONFÉRENCE https://url.justice.gouv.qc.ca/TDNd
CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE : <ul style="list-style-type: none">▪ Numéro local : OU <ul style="list-style-type: none">▪ Numéro sans frais :	(450) 499-3039 ID de la conférence 531 617 531# +1 (833) 450-1741 ID de la conférence 531 617 531#
DATES DES SÉANCES DE PRATIQUE 2021 : SALLE 2.05 À 9H30 Participation à distance : Les documents <u>doivent être produits</u> en format papier le lundi qui précède la séance Mai : 12 et 26 Juin : 9 et 23 Juillet : 14 et 28 Août : 11 et 25 Septembre : 8 et 22 Octobre : 6 et 20 Novembre : 3 et 17 Décembre : 1 ^{er} et 15	
REMISES : <ul style="list-style-type: none">▪ Par courriel :▪ Par téléphone :	gcyjoliette@justice.gouv.qc.ca (450) 753-4839

DISTRICT DE LABELLE (760 – MONT-LAURIER)					
VISIOCONFÉRENCE :	MONT-LAURIER - SALLE 2.01 - ACCÈS VISIOCONFÉRENCE https://url.justice.gouv.qc.ca/ObmS				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cliquer sur l'hyperlien OU <ul style="list-style-type: none"> ▪ Copier l'adresse URL dans le navigateur de recherche de votre ordinateur 					
CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Numéro sans frais : +1 (833) 450-1741 ID de la conférence 866 701 781#				
DATES DES SÉANCES DE PRATIQUE 2021 : SALLE 2.01 À 9H30					
Participation à distance : Les documents <u>doivent être produits</u> en format papier le vendredi qui précède la séance					
Mai :	11	Juin :	15	Juillet :	20
Août :	24	Septembre :	21	Octobre :	26
Novembre :	16	Décembre :	21		
REMISES :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par courriel : mlau-civil@justice.gouv.qc.ca <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par téléphone : (819) 623-9666				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par courriel : ▪ Par téléphone : 					

BENOIT SABOURIN, j.C.Q.

Juge coordonnateur adjoint - Chambre civile

Région Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle (Mont-Laurier)

Palais de Justice de Laval

2800, boul. Saint-Martin Ouest, Bureau 3.10I, Laval (Québec) H7T 2S9

Téléphone : **450 686-5035**

Télécopieur : **450 902-3160**

Courriel: benoit.sabourin@judex.qc.ca